

## LES 24 HEURES QUI SUIVENT VOTRE INTERVENTION

- Suivre les consignes du « Bulletin de sortie ».

- **Gestion de votre douleur :**

Dès votre retour à domicile, suivez **scrupuleusement** l'ordonnance d'antalgiques (médicaments anti-douleur) remise lors de la consultation d'anesthésie. **N'attendez pas d'avoir mal pour les utiliser.** Ne prenez pas d'autres antalgiques que ceux prescrits. Ne consommez pas d'alcool. Attention, certains traitements prescrits peuvent altérer votre vigilance.

**En cas de problème, vous pouvez vous rendre directement avec un accompagnant au service des urgences de la Clinique du Cèdre ouvert 7j/7 et 24h/24, ou appeler :**

- du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 : **le secrétariat d'Anesthésie** au 02.35.59.59.90. (si douleurs).
- la nuit, le week-end et jours fériés : **le Service des Urgences** au 02.35.59.59.15.
- après les 48 premières heures : **le secrétariat des Chirurgiens.**

## LE LENDEMAIN SURVEILLEZ VOTRE TELEPHONE

**SMS ou appel du lendemain :**

Le lendemain de votre intervention, vous recevrez un SMS qui vous rappellera les numéros à joindre en cas de problème particulier.

Si vous ne disposez pas de téléphone portable, vous serez contacté(e)s sur votre ligne fixe. N'hésitez pas à nous appeler au moindre doute sur votre état de santé.

## VOTRE SATISFACTION

- Nous vous remercions de bien vouloir compléter le **questionnaire de satisfaction** qui vous sera remis. Vos réponses, vos remarques et vos suggestions nous permettront d'améliorer la qualité des soins et prestations.
- La Clinique du Cèdre participe à la mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients hospitalisés en Chirurgie Ambulatoire : **e-Satis MCOCA**. Cette enquête suit les étapes importantes du parcours de soins : avant hospitalisation, accueil, prise en charge, chambre et repas, sortie de l'établissement et retour à domicile. Au moment de votre admission, les professionnels vous proposeront de participer à ce dispositif national. Pour se faire, ils vous demanderont de bien vouloir leur transmettre votre adresse mail. Si vous avez donné votre accord, dans un délai de 2 à 10 semaines après votre sortie, vous recevrez un mail contenant un lien unique, individuel et sécurisé vous permettant de vous connecter au questionnaire e-Satis en ligne. A partir des réponses, un score sera calculé pour notre établissement. Le score e-Satis MCOCA est publié sur QualiScope - Qualité des hôpitaux et des cliniques via le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

950, rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex - ☎ : 02 35 59 59 90

[www.clinique-du-cedre.fr](http://www.clinique-du-cedre.fr) S.A.R.L. AU CAPITAL DE 768.000 € - R.C.S. ROUEN B 326 226 172 - APE : 8610 Z



CLINIQUE DU CEDRE

## PASSEPORT AMBULATOIRE - CHIRURGIE -

**INFORMATIONS IMPORTANTES – A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT VOTRE ENTREE**

Ce passeport est destiné à vous guider au cours de votre « Parcours Ambulatoire ». Emmenez-le à chaque étape et utilisez-le.

**ACCES UNITE AMBULATOIRE :** ⇒ Porte K, Rez-de-chaussée.

**VOTRE ENTREE EST PREVUE LE :** \_\_ / \_\_ / \_\_

**La veille :**

Vous allez recevoir un SMS\* ou un appel téléphonique après 11H afin de vous préciser l'heure à laquelle vous devez vous présenter.

\_\_ H \_\_ (vous pouvez noter l'heure ici)

**MERCI DE RESPECTER CET HORAIRE**



L'heure d'entrée n'est pas votre heure de passage au Bloc Opérateur.



**SUIVRE LES CONSIGNES DE JEÛNE DONNEES PAR VOTRE PRATICIEN.**

Si vous n'avez pas reçu de SMS ou d'appel en fin de matinée la veille, appeler le 02.76.28.92.09.

**Rappel :**

- \* Pour la Chirurgie :
  - Ne plus manger 5H AVANT l'heure d'entrée prévue.
  - Ne plus boire 1H AVANT l'heure d'entrée prévue.
  - Respecter le protocole donné par le Praticien.
- \* Pour la Coloscopie :
- \* Pour la fibroscopie et l'écho-endoscopie l'après-midi :
  - Manger à 7H et boire jusque 3H avant.

**Boissons possibles jusqu'à 1h avant d'entrer : thé ou café sans lait, eau, jus de fruit sans pulpe.**

☞ Pour les hospitalisations en Ambulatoire au rez-de-chaussée, les accompagnants ne sont pas invités à rester auprès des patients durant leur séjour.

## APRES LA CONSULTATION AVEC LE PRATICIEN

- Prendre rendez-vous chez l'Anesthésiste : ☎ 02 35 59 59 90  
Lieu de rendez-vous : Bâtiment Cèdre 2
- Réserver votre chambre à l'Accueil Principal - Porte A, muni de votre :
  - pièce d'identité
  - carte vitale et carte de mutuelle
  - bon d'admission
- Vous rendre à la Pharmacie afin de récupérer vos antalgiques et autres prescriptions prescrits par le médecin et/ou par l'anesthésiste.
- Compléter l'ensemble des documents et les apporter le jour de votre intervention :
  - fiche de désignation de la personne de confiance
  - feuille d'accord lié à l'hospitalisation du patient majeur
  - formulaire de consentement libre et éclairé
  - information médicale sur l'anesthésie

\*  Je m'oppose à l'envoi d'un SMS pour le rappel de mes rendez-vous, afin de préserver mon anonymat.

## LES JOURS QUI PRECEDENT VOTRE INTERVENTION

### Votre consultation d'anesthésie

**Obligatoire** dans les jours qui précèdent l'acte programmé, elle permet de valider votre prise en charge ambulatoire, de vous informer des modalités de l'anesthésie et de préparer celle-ci avec vous. N'oubliez pas d'apporter le questionnaire d'anesthésie préalablement rempli avec l'aide de votre médecin traitant si nécessaire, **les résultats de prise de sang de moins d'un an, de cardiologie ou d'autres spécialistes, et votre dernière ordonnance de médicaments.**

Au cours de cette consultation, des examens complémentaires pourront vous être demandés ; ils doivent **être réalisés avant votre intervention**. Des modifications de votre traitement seront peut-être nécessaires ; vous devez les respecter scrupuleusement.

Des ordonnances de traitements (antalgiques notamment) et de matériels médicaux (par exemple, cannes anglaises, chaussures orthopédiques, bas de contention) vous seront remises pour vous permettre la délivrance en pharmacie **avant votre intervention**.

**ANTICIPER VOUS EVITERA DE VOUS EN PREOCCUPER LE JOUR DE L'INTERVENTION.  
C'EST IMPORTANT.**

### Votre pré-admission

Au décours de la consultation chirurgicale, vous devez réaliser votre **pré-admission administrative** (réservation de chambre). Nous vous invitons à vous présenter à l'accueil principal de l'établissement, Porte A, muni(e) des documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport),
- vos cartes Vitale et de mutuelle,
- le « Bon d'admission » remis lors de la consultation chirurgicale.

**Important :** Vérifiez avec le personnel administratif, **l'exactitude de vos coordonnées téléphoniques** en vue de l'appel de la veille ou du SMS, **et votre adresse mail.**

## LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION SURVEILLEZ VOTRE TELEPHONE

### Un appel ou un SMS vous sera envoyé **après 11H.**

- Si vous présentez un changement d'état de santé (toux, fièvre, infection, etc...), merci de nous en informer en appelant le 02.76.28.92.09.
- Compléter le questionnaire COVID 48H avant votre admission.

### Préparer tous les documents et affaires en rapport avec votre intervention :

- vos résultats d'examens (laboratoire, radiologie, etc. ...),
- les cannes anglaises, les chaussures orthopédiques ou bas de contention
- les attelles de froid cryogéniques (que pour les prothèses de genou),
- le dossier « Anesthésie »,
- une pièce d'identité, votre Carte Vitale et votre carte de mutuelle
- un moyen de paiement : pour information, en Ambulatoire, le supplément journalier pour la chambre particulière, la participation assurée (en fonction des mutuelles) et les dépassements d'honoraires sont à régler au moment de la sortie.
- la feuille jaune « Questionnaire dépistage COVID 48H avant votre admission ».

### **Organisez-vous afin que l'on vienne vous chercher et pas rester seul jusqu'au lendemain.**

**Pensez à ne garder avec vous que le strict nécessaire.** L'établissement ne pouvant être responsable des objets de valeur conservés dans les chambres ; nous vous invitons donc à ne pas prendre de bijoux, objets précieux ou liquides importants. Un coffre est à votre disposition dans chaque chambre et chaque box, en cas de besoins.

## LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

### ⇒ Suivre les consignes du Jeun.

⇒ **Prendre la douche obligatoirement comme indiqué sur la feuille** « Informations sur la douche pré-opératoire au domicile – Obligatoire - » et tout en respectant les pré-requis détaillés :

- ne pas oublier de vous brosser les dents.
- couper les ongles des mains et des pieds.
- veiller à ce que les ongles soient propres.
- retirer le vernis et les faux ongles sur les pieds et les mains.
- retirer piercing, montre, collier...
- et bague, alliance, si possible.
- pas de maquillage.

⇒ **Si vous portez une prothèse dentaire, ne la collez pas et apportez une boîte à dentier.**

⇒ **Prenez vos lunettes et évitez de mettre des lentilles de contact.**

✓ Vous pourrez garder vos lunettes ou prothèses auditives si vous êtes opéré(e)s sous Anesthésie Loco Régionale (ALR) ou sous Anesthésie Locale (AL).

### Votre arrivée à la Clinique

**Faites-vous conduire à la Clinique du Cèdre et assurez-vous du transport pour la sortie. Vous ne pourrez pas conduire en partant.**

- Présentez-vous à l'accueil administratif de l'Unité Ambulatoire, situé au Rez-de-chaussée, **accès par la porte K.**
- **Enregistrez-vous impérativement à la borne avec votre carte vitale.**

### Votre séjour dans l'Unité Ambulatoire

Vous serez pris(e) en charge par l'équipe de l'unité, qui vous communiquera l'ensemble des informations et consignes relatives à votre séjour.

Après votre intervention, débute la période de « réhabilitation » ou récupération, d'une durée variable selon l'acte réalisé. Il vous sera proposé une collation et l'équipe soignante réalisera, si nécessaire, les premiers soins.

### Votre sortie de la Clinique

Vous ne pourrez quitter la Clinique que lorsque vous réunirez les conditions requises ; **dans le cas contraire, une hospitalisation traditionnelle d'une nuit (minimum) vous sera proposée.**

**Veillez à vous organiser afin de pouvoir quitter la Clinique dès que votre sortie est autorisée.**

Les ordonnances, courriers, arrêt de travail vous seront remis avant votre sortie, ainsi que toutes les informations utiles à la continuité de vos soins.

En quittant le service, retournez à l'accueil administratif avec le « Bulletin de sortie » qui vous aura été remis par l'infirmière, et **enregistrez-vous de nouveau à la borne.** Deux « Bulletins d'hospitalisation » vous seront alors remis.

### Vous devrez vous acquitter :

- des suppléments hôteliers.
- des dépassements d'honoraires si le praticien responsable de votre hospitalisation a opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres.

**Pour votre retour à domicile, nous vous rappelons que vous ne devez pas conduire et vous devez être accompagné (2 accompagnants si enfant < 10 ans), notamment si vous prenez un taxi ou un transport en commun.**

